

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**THORIGNE FOUILLARD**

**SEANCE DU 24 JANVIER 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le lundi vingt-quatre janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

*Date de convocation :* **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, VILLARET Caroline

Mardi 18 janvier 2022

*Affichage :*

Du jeudi 27 janvier au samedi 26 mars 2022

*Nombre de  
Conseillers en  
exercice :* 29

**Procurations de vote et mandataires :** M. LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M. STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme TORTELLIER Laëtitia ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie

**Absent excusé :** M.VAN CAUWELAERT Damien

**Absente :** Mme VALLEE Priscilla

M.Vincent POINTIER est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 18 janvier 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**3-2022 - Aménagement -La Morinais : attribution du lot 10**

Rapporteur : Gérard RAOUL

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la Commande Publique

**VU** l'avis favorable du bureau municipal du 10 janvier 2022

**VU** l'avis favorable de la Commission Aménagement du 11 janvier 2022

**VU** l'avis favorable de la Commission Ressources du 18 janvier 2022

La consultation a pour objet la réhabilitation et l'extension du site de la Morinais en salles associatives.

Les travaux sont estimés à 3 350 000 € HT.

L'avis d'appel public à la concurrence est paru sur le profil d'acheteur de la collectivité le jeudi 8 juillet 2021.

La date limite de remise des offres a été fixée au lundi 20 septembre à 12h00. 139 entreprises ont retiré le dossier de consultation des entreprises. L'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse doit être retenue en tenant compte des critères énumérés ci-après :

- Valeur technique (basée sur le mémoire technique) : 50%
- Prix : 50%

19 entreprises ont déposées une offre. Les plis ont été ouverts par la mission Commande publique et analysés par le cabinet d'architectes Atelier Rubin.

Successivement, tous les lots ont été pourvus, il ne reste que le lot 10 à attribuer (le détail des notes est consultable dans le Rapport d'Analyse des Offres en annexe).

LOT 10 – REVETEMENTS DE SOLS	
PSE sols souples	
MARIOTTE	152 094,87 € HT
TOTAL HT sur la totalité des lots	3 427 984,90 €
TOTAL TTC	4 113 581,88 €

Au regard de ce qui précède,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (27/27 voix), les membres du Conseil municipal :**

- **ATTRIBUENT** le marché public à l'entreprise MARIOTTE pour un montant total de 152 094,87 € HT,
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer le marché public et tout document s'y rapportant.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

